

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
 - **SOUSSANS** : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé :** Pascal GALLEG0

Concerne : 2011-2804-09 bis BUDGET ANNEXE « ZA TERRE DE PONT » 2011

A l'instar du budget principal, les budgets annexes des collectivités territoriales doivent être adoptés chaque année.

Le budget annexe de la « zone d'activité concertée » retrace financièrement, au travers de différents mouvements budgétaires, année après année, la transformation d'une matière première – foncier, travaux, fournitures et services – en produit fini – les terrains aménagés – ainsi que leur vente.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le budget primitif du budget annexe de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2011.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 avril 2011 relative à la création du budget annexe de la ZA Terre de Pont ;

Section de fonctionnement :

Produits de fonctionnement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
042	Operations d'ordre entre sections	250 000,00 €	38		
Total		250 000,00 €			

Charges de fonctionnement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
011	Charges à caractères général	250 000,00 €	38		
Total		250 000,00 €			

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **adopte** la section fonctionnement du budget annexe primitif de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2011, tel qu'indiqué ci-dessus.

Section d'investissement :

Produits d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
16	Remboursement emprunts	250 000,00 €	38		
Total		250 000,00 €			

Charges d'investissement					
Chapitres	Libellés	Montants	Pour	Contre	Abstentions
040	Operations d'ordre entre sections	250 000,00 €	38		
Total		250 000,00 €			

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **adopte** la section investissement du budget annexe primitif de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2011, tel qu'indiqué ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

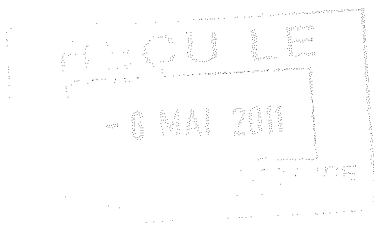
► **adopte** le budget annexe primitif de la ZA Terre de Pont pour l'exercice 2011, tel qu'indiqué ci-dessus.

► **précise** que le budget de l'exercice 2011 a été établi et voté par nature, avec une présentation fonctionnelle établie en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (J.O. du 24 avril 1996) ;

- **précise** que l'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre et par opérations d'équipement détaillées pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 avril 2011



**Le Président
Gérard DUBO**

